

de cette somme, aurait beaucoup de difficulté à joindre les deux bouts. Je comprends que le gouvernement peut songer à l'avenir et penser au régime d'assurance-maladie et à d'autres programmes, mais ces initiatives ne viendront que dans un avenir éloigné.

Un autre député a parlé cet après-midi des gens qui viennent le voir. J'ai eu la même expérience. Quand je retourne dans ma circonscription, chaque fin de semaine, la plupart des cas dont je dois m'occuper ont trait au bien-être. Quand j'arriverai chez moi, demain, je sais que je devrai m'occuper de cinq, six ou même dix cas de bien-être et, comme l'a dit l'honorable député de Burnaby-Richmond, bon nombre des intéressés ont beaucoup moins de 65 ans, ce qui indique clairement qu'il existe un besoin distinct. Or, le ministre du Revenu national a cité quantité de chiffres sur le coût. Encore une fois, c'est le gouvernement qui propose. Il lui faut donc, comme l'a dit le ministre, constituer le fonds d'une manière sérieuse. Parfaitement d'accord.

Je crois, cependant, monsieur le président, qu'il ne sera pas toujours aussi facile de faire preuve de sérieux et que, plus tard, les gens dans cette situation n'auront guère d'occasions d'obtenir davantage. Viennent des élections, toutefois, et nous savons que le gouvernement est porté à augmenter la portion. Or, le gouvernement a d'abord proposé de réduire la pension à \$51 pour les cotisants qui choisissaient de la toucher à l'âge de 65 ans. Bien entendu, les \$75 de sécurité-vieillesse étaient laissés de côté. La proposition à l'étude a été présentée au comité par les membres du parti conservateur. Voilà pourquoi, à mon avis, nous sommes saisis de la mesure. Il n'y a pas à s'y tromper. Autrement dit, l'opposition a obligé une fois de plus le gouvernement à agir d'une manière qui, tout à coup, lui paraît sérieuse. Selon moi, plusieurs autres amendements présentés ici étaient également sérieux, mais le gouvernement, comme d'habitude, les a rejetés.

J'exprime mes propres opinions sur la résolution à l'étude. Je l'ai déjà dit, je ne crois pas être appuyé par tous les membres de mon parti. Je n'ai pas l'intention de présenter d'amendement, mais je crois et j'espère qu'on en présentera un, en vue de porter ce paiement à \$100 par mois au 1^{er} janvier 1966. Je me lèverai pour l'appuyer, monsieur le président.

L'hon. Mlle LaMarsh: Il sera irrecevable.

M. Winkler: Évidemment, tout ce que fait l'opposition est irrecevable. Vous nous l'avez dit tantôt.

M. Munro: C'est justement ce qui vous anime.

M. Winkler: Monsieur le président, avez-vous jamais entendu quelque chose de plus ridicule? Le secrétaire parlementaire déclare que c'est tout ce qui nous pousse à agir. Si c'est tout ce qu'il peut faire pour aider les Canadiens qui sont dans cette situation à l'heure actuelle, il ferait mieux de retourner chez lui et de se mettre à exercer le droit. Il n'a rien à faire ici.

Je tiens à le dire au ministre du Revenu national, qui a mentionné l'imposition d'une taxe de vente de 11 p. 100; qu'il a fait une déclaration singulière cet après-midi. Il a affirmé que c'est l'imposition de la taxe de vente de 11 p. 100 qui a rendu ce régime réalisable. Voyons depuis combien de temps cette taxe est en vigueur. Si je me souviens bien, elle s'inspirait de la formule 4-4-3. Le gouvernement a sans doute épongé une bonne partie de la masse monétaire quand cette taxe était en vigueur.

L'hon. M. Benson: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Sait-il que les 3 p. 100 supplémentaires, dans le cas de cette taxe de la sécurité de la vieillesse, ne sont entrés en vigueur que le 1^{er} janvier de cette année?

M. Winkler: Je ne l'ignore pas. Depuis quand avez-vous imposé cette taxe de vente de 11 p. 100?

L'hon. M. Benson: Depuis le 1^{er} janvier de cette année.

M. Winkler: Vous avez sans doute recueilli une forte somme depuis lors. D'après les avis exprimés au sujet du régime de pensions du Canada, nous sommes presque au point où, selon moi, il ne serait pas mauvais de modifier notre attitude. Comme on l'a déjà mentionné, le personnel nécessaire devra être accru considérablement. Il faudra évidemment rémunérer ces fonctionnaires. On a parlé d'un effectif de 3,000, mais j'ignore si ce chiffre est exact. Quoi qu'il en soit, c'est le contribuable qui devra payer la note; ne nous faisons pas d'illusion à cet égard, c'est de son gousset que sortira l'argent.

A en juger d'après l'expérience des États-Unis, nous savons qu'à la longue la partie cotisable dépassera de beaucoup le pourcentage perçu une fois que le régime sera en vigueur. Si elle n'atteint pas le niveau prévu,